



REGISTRE des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Octobre 2020

Date de convocation : 25 septembre 2020

Sous la Présidence de FREUND Bernard, Maire
Elus : 23 - En fonction : 23 - Présents ou représentés : 22

Présents : Bernard FREUND - Mireille GOEHRY - Marc WENDLING - Michèle KOESSLER - Jean-Luc ECKART - Jean-Marie CRIQUI - Guillaume FLICK - Jennifer WOLFF - Dominique GROSS - Jacqueline COLIN - Jean-Louis JOST - Xavier REMOND - Ingrid HOENEN - Céline FRANCK - Deborah FELDEN - Christine KREMMELE - Julien OSTWALT - Justine DELOGE - Marc PFISTER

Pouvoirs :

Absents : Myriam HANTSCH - Alexis DIEDERLE

DCM 2020 – 281

1 – Commande Publique

1.1 – Marchés publics

Commune déléguée de Mittelhausen : Liaison verte Tranche 5 – Approbation de l'avant-projet définitif

Par délibération en date du 31 août 2020, le Conseil Municipal avait validé l'avant-projet définitif de liaison tranche 5 à la sortie de Mittelhausen vers le cimetière – piste cyclable en site propre - pour un montant de **138 000 € HT**.

Compte tenu des engagements du Conseil Département du Bas-Rhin, dans l'élaboration d'un schéma de pistes cyclables entre différents territoires, une extension de cette liaison tranche 5 s'avère nécessaire pour relier la Communauté de Communes du Kochersberg – Ackerland à celle du Pays de la Zorn.

Il s'agit de poursuivre la liaison cyclable entre Mittelhausen et Gimbrett qui nécessite donc un complément d'aménagement sur notre commune.

En conséquence, l'avant-projet initial est porté de **138 000 € HT à 188 565 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté,

Considérant le schéma départemental des pistes cyclables ;

Considérant les engagements des Communautés de Communes du Kochersberg – Ackerland et du Pays de la Zorn sur les interconnexions entre ses deux territoires ;

Considérant l'attente des usagers depuis fort longtemps pour l'aménagement de la liaison cyclable entre Mittelhausen et Gimbrett ;

Considérant qu'il y a lieu de compléter le projet initial à la sortie de Mittelhausen ;

Et après en avoir délibéré :

- **ANNULE et REMPLACE** la délibération du 31 août 2020 ;
- **APPROUVE** l'extension de la piste cyclable à la sortie de Mittelhausen afin de pouvoir rejoindre le schéma des pistes cyclables de la Communauté de Communes du Kochersberg – Ackerland ;
- **PORTE** ainsi l'avant-projet définitif à la somme de **188 565 € HT** pour la liaison verte n°5 en site propre ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'état au titre de la DSIL « part exceptionnelle » ;
- **AUTORISE** le maire à signer les pièces administratives s'y rapportant.

(à l'unanimité)

DCM 2020 – 282

1 – Commande Publique

1.1 – Marchés publics

Cne déléguée de Mittelhausen Liaison verte Tranche 5 – Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre

Par délibération en date du 31 août 2020, le Conseil Municipal avait validé l'avant-projet définitif de la liaison tranche 5 à la sortie de Mittelhausen vers le cimetière – piste cyclable en site propre - pour un montant HT de **138 000 € HT**.

Compte tenu des engagements du Conseil Département du Bas-Rhin, dans l'élaboration d'un schéma de piste cyclables entre différents territoires, une extension de cette liaison n° 5 s'avère nécessaire pour relier la Communauté

de Communes du Kochersberg - Ackerland. Il s'agit de poursuivre la liaison cyclable entre Mittelhausen et Gingsheim qui nécessite donc un complément d'aménagement sur notre commune.
En conséquence, l'avant-projet initial est porte de **138 000 € à 188 565 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté,

Considérant le schéma départemental des pistes cyclables ;

Considérant les engagements des communautés de Communes du Kochersberg – Ackerland et celle du Pays de la Zorn sur les interconnexions entre leurs deux territoires ;

Considérant l'attente des usagers depuis fort longtemps pour l'aménagement de la liaison cyclable entre Mittelhausen et Gimbrett ;

Considérant qu'il y a lieu de compléter le projet initial à la sortie de Mittelhausen ;

- **ANNULE et REMPLACE** la délibération du 31 aout 2020 ;
- **APPROUVE** l'extension de la piste cyclable à la sortie de Mittelhausen afin de pouvoir rejoindre le schéma des pistes cyclables du Kochersberg – Ackerland ;
- **PORTE** ainsi l'avant-projet définitif à la somme HT de **188 565 €** ;
- **MAINTIENT** le taux de rémunération du bureau d'études à **5,50 %** ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'état au titre de la DSIL « part exceptionnelle » ;
- **AUTORISE** le maire à lancer l'appel d'offres ;
- **AUTORISE** le maire à signer les pièces administratives s'y rapportant.

(à l'unanimité)

DCM 2020 – 283

1 – Commande Publique

1.1 – Marchés publics

Cne déléguée de Hohatzenheim – Etude de faisabilité pour l'extension du cimetière

Le cimetière de la commune historique de Wingersheim s'étend autour de l'église et son enclavement empêche toute extension. Les concessions ainsi disponibles ne répondent plus à la réglementation en vigueur.

Son conseil municipal a depuis fort longtemps étudié les possibilités soit de restructuration, soit de création d'un nouveau cimetière hors zone urbaine. Cependant, aucune décision d'aménagement en la matière n'a pu être retenue faute de site convaincant.

La création de la Commune Nouvelle au 1^{er} janvier 2016 ouvre donc d'autres perspectives sur le nouveau territoire. Ainsi, le site de l'église de Hohatzenheim et son cimetière, situé en limite urbaine offre pour une extension le foncier nécessaire (propriété de la paroisse de Wingersheim).

La création d'extension de cimetière est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par son article L2223-1 qui répond à une réglementation abondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté,

- **EMET** un avis **FAVORABLE** à l'étude pour l'extension du cimetière de la commune déléguée de Hohatzenheim ;
- **DECIDE** de lancer une étude de faisabilité ;
- **CHARGE** le bureau d'études M2i de l'élaboration du dossier administratif correspondant avec une rémunération de **7,50 %** calculée sur un programme prévisionnel de **50 000 € HT** ;
- **AUTORISE** le maire à recourir à une étude hydrogéologique ;
- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exercice de ses missions.

(à l'unanimité)

DCM 2020 – 284

3 – Domaine et patrimoine

3.1 – Acquisitions

Cne déléguée de Hohatzenheim : acquisition de licence IV du restaurant « Burgritter »

Le restaurant BURGRITTER situé en commune déléguée de Hohatzenheim a fermé ses portes en 2019 et le propriétaire souhaite se dessaisir de la Licence IV.

Les élus estiment cependant qu'il y a lieu de maintenir les licences sur leur territoire de Wingersheim les Quatre bans et le maire en propose ainsi l'acquisition pour la mettre à disposition d'une association ou d'un tiers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acheter la licence IV du restaurant « BURGRITTER » au prix de **3 000 € net** ;
- **CHARGE** le notaire, Maître Salavert de la rédaction de l'acte s'y rapportant ;
- **AUTORISE** le maire à signer les pièces administratives correspondantes.

(1 abstention)

DCM 2020 – 285

1 – Commande Publique

1.1 – Marchés publics

Création d'une nouvelle salle du Conseil Municipal

La création de la Commune Nouvelle de Wingersheim les Quatre bans a considérablement modifié l'organisation administrative suite à la mutualisation des moyens. Ainsi de 2016 à 2020, aucune salle de conseil des communes historiques ne pouvait accueillir les 49 élus du territoire, qui se réunissaient donc à la salle des fêtes de Wingersheim. De plus, la salle du conseil de Wingersheim, sise au 1^{er} étage de la mairie a été affecté aux bureaux des maires délégués. Plusieurs solutions avaient été envisagé sans avoir à lancer pour autant de lourds investissements.

Parmi les locaux disponibles, une salle de la Maison des Associations, située en face de la mairie siège est privilégiée et répond à l'ensemble des critères de sécurité et d'accessibilité. La municipalité a pris attache avec une décoratrice d'intérieure, Maria Welsch, domiciliée à Schaffhouse sur Zorn pour étudier le projet, dont deux esquisses ont été soumise à l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

Considérant que les réunions dans les salles des fêtes n'offrent ni le confort, ni le matériel, ni la sérénité nécessaire aux débats ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer de manière effective un siège pour les réunions du Conseil Municipal répondant aux besoins d'une commune de 2 336 habitants et 23 élus ;

Considérant les affectations des locaux de la Maison des Associations ;

Considérant les projets de la décoratrice, Maria Welsch et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'aménagement d'une salle de conseil municipal au 1^{er} étage de la Maison des Associations ;
- **APPROUVE** la version « charpente apparente » pour donner du volume et le cachet attendu pour une salle de conseil et de mariage ;
- **APPROUVE** la rémunération de la décoratrice Maria Welsch selon le détail suivant :
 - Présentation des esquisses pour un montant HT de **500 €**
 - Suivi du chantier jusqu'à sa fin pour un montant HT de **1 500 €**
- **APPROUVE** le programme du chantier de cet aménagement pour un budget prévisionnel de **60 000 € HT** ;
- **AUTORISE** le maire à engager les travaux et signer les différents devis auprès des artisans.

(à l'unanimité)

DCM 2020 – 286

7– Finances locales

7.5 – Subventions

Subventions annuelles aux associations de Wingersheim les Quatre Bans

Le Conseil Municipal,

Considérant les activités effectuées par les Associations et leur impact sur la vie locale ;
Et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de fixer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2020 :

ASSOCIATIONS	2020
Cne déléguée de Hohatzenheim	
Chorale Sainte-Cécile	300€
Vita gym	80€
Cne déléguée de Gingsheim	
Aînés de Gingsheim	150€
Chorale Sainte-Cécile	100€
Cne déléguée de Wingersheim	
Football-Club	9 200€
Sapeurs-Pompiers	460€
Association de Pêche	300€
Chorale Sainte Cécile	300€
Club du Bel Age	300€
Amicale des Donneurs de Sang	200€
Ski Club	200€
Ski Team Kochersberg	200€
Tennis Club	200€
ACHA	100€
Cne déléguée de Mittelhausen	
Chœur Mille et Une Notes	300€
Club des Aînés ruraux	200€
Arc en Ciel	150€
EMI	150€

- **AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement de ces dépenses sur l'exercice 2020

(à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bernard FREUND